

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Serge-Paul Jean.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-11-15-01 Ouverture de la séance

2021-11-15-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2021-11-15-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté.

2021-11-15-04 Liste des déboursés du mois d'octobre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 72 177,³⁹ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2021-11-15-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Jonatan Julien, ministre responsable de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, visant à féliciter monsieur le maire, Denis Gauthier, pour le renouvellement de son mandat à titre de maire.

Journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une commandite de 75 \$ soit versée pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

R.A.P.H., Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 100 \$ soit versé à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la campagne annuelle de financement.

2021-11-15-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

**2021-11-15-07 Avis de motion – Règlement numéro 496-21
Décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2021-2022**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 496-21, décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2021-2022.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2021-11-15-08 Avis de motion – Règlement numéro 497-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 497-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des articles 172.3.1 et 193, soit en modifiant le numéro du plan TI-2008-08.5 (Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures de la municipalité de Saint-Siméon) par TI-2020-08.5, qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

**2021-11-15-09 Adoption du projet de Règlement numéro 497-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 497-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement par une consultation écrite de 15 jours suivant l'affichage de l'avis public du présent projet de Règlement numéro 497-21.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 497-21 sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon à l'adresse suivante : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 janvier 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2021-11-15-10 Avis de motion – Règlement numéro 498-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 498-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

**2021-11-15-11 Adoption du projet de Règlement numéro 498-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 498-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement par une consultation écrite de 15 jours suivant l'affichage de l'avis public du présent projet de Règlement numéro 498-21.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 498-21 sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon à l'adresse suivante : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 janvier 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2021-11-15-12 Avis de motion – Règlement numéro 499-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 499-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'agrandir la superficie de la zone 30-M (Zone à dominance Mixte) à même la superficie existante de la zone 34-I (Zones à dominance Industrielle), adjacente à la zone 30-M. Toutes les dispositions afférentes à la zone 30-M restent les mêmes et l'usage 2293 « Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds / ne comprends pas l'entreposage et les services de transport de marchandises (voir 243) ». Les articles 200 et 201 sont également abrogés.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

**2021-11-15-13 Adoption du 1^{er} projet de Règlement numéro 499-21
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 1^{er} projet de Règlement numéro 499-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce 1^{er} projet de Règlement par une consultation écrite de 15 jours suivant l'affichage de l'avis public du présent projet de Règlement numéro 499-21.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 499-21 sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon à l'adresse suivante : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 janvier 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2021-11-15-14 Développement résidentiel Richard
Signature du certificat de réception définitive**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le certificat de réception définitive relatif aux travaux réalisés dans le cadre du projet de développement résidentiel Richard.

**2021-11-15-15 Achat d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction
Ajout d'équipements supplémentaires**

ATTENDU l'acceptation de l'offre déposée par Centre du camion J. L. Inc. pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter des équipements supplémentaires n'apparaissant pas au devis initial;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'ACCEPTER l'offre déposée par Soudure Caplan Inc., en partenariat avec Robitaille Équipement Inc., au montant de 39 914,30 \$, taxes en sus, pour l'ajout d'équipements à neige neufs, supplémentaires au devis initial, et ce, selon la soumission reçue le 10 novembre 2021;

QUE la Municipalité emprunte les montants nécessaires à l'achat des équipements à même son fonds de roulement, pour une somme de 26 914,30 \$. Des remboursements égaux de 5 382,86 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026;

QUE la dépense d'installation des équipements, au montant de 13 000 \$, taxes en sus, soit affectée à même le fonds général.

**2021-11-15-16 Club des Chevaliers de la Motoneige
Droits de passage – hiver 2021-2022**

ATTENDU la requête reçue du club Les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond Inc. demandant des droits de passages pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE le Club a fourni une preuve de sa police d'assurance responsabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants pour la saison 2021-2022 :

1. Chemin du 4^e rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet.
2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4^e rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).

2021-11-15-17 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon atteste que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2021-11-15-18 Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant venait à échéance le 7 novembre 2021;

ATTENDU la volonté du Conseil de poursuivre le processus de rotation pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Stéphane-Alexandre Blais soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon à compter du 15 novembre 2021 jusqu'au 4 juillet 2022.

2021-11-15-19 Autres sujets

2021-11-15-19-01 Motion de remerciement – Monsieur Dial Lepage

ATTENDU le récent prix octroyé à monsieur Dal Lepage lors du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de remercier et féliciter monsieur Dial Lepage pour ses 20 années de vie municipale et d'en faire une motion de remerciement.

2021-11-15-20 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent la politique d'entretien des routes secondaires, l'heure de départ de la collecte des matières résiduelles, le nouveau rôle triennal, le déneigement des trottoirs, la possibilité de diminuer la limite de vitesse dans le secteur de l'Île, les développements dans le dossier de construction d'un nouveau centre Plein Air et l'utilisation des freins "Jacob" sur le boulevard Perron.

Dix personnes étaient présentes.

2021-11-15-21 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 55.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale